

RAPPORT N° 06/6-07
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

REACTUALISATION ET MODIFICATION DES TARIFS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DE LA 8EME BRADERIE COMMERCIALE
DU 9 AU 21 AOUT 2006

Par délibération en séance du 15 septembre 2005, vous avez :

- entériné les tarifs de la 7ème Braderie du Bas Leclerc,
- autorisé le reversement de ces recettes à la commune à hauteur de 83 %,
- adopté ces mêmes tarifs pour la 8ème édition prévue en 2006.

Néanmoins, compte tenu de la modification du nombre de jours (dix en 2005 contre treize en 2006) et de la mise en place de nouvelles activités (manèges, grappins...), il convient donc de réactualiser les tarifs :

Tarifs d'occupation du Domaine Public *

Jusqu'à 4 ml De 4 à 7 ml Au-delà de 7 ml

	Jusqu'à 4 ml	De 4 à 7 ml	Au-delà de 7 ml
1) COMMERCANT			
Sédentaire	46,00 Euro/ml	64,00 Euro/ml	82,00 Euro/ml
Non sédentaire	69,00 Euro/ml	89,00 Euro/ml	116,00 Euro/ml

2) CAMION BAR	500,00 Euro
----------------------	-------------

3) STRUTURE DIVERTISSANTE	
Petit manège et petit auto-tamponneuse	300,00 Euro
Moyen manège et moyen auto-tamponneuse	400,00 Euro
Grand manège et grand auto-tamponneuse	600,00 Euro
Structure gonflable	215,00 Euro

4) EXPOSITION DE VEHICULES	625,00 Euro/véhicule
-----------------------------------	----------------------

* pour la durée de la manifestation (13 jours)

RAPPORT N° 06/6-07

La manifestation ayant déjà eu lieu, je vous demande donc :

- 1° d'entériner les tarifs de la 8ème Braderie du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées par le Régisseur des manifestations exceptionnelles au profit de la Régie Marchés et Droits de Place ;
- 2° d'autoriser le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83 %, déduction faite des frais de gestion supportés par la Régie au titre de l'organisation de la manifestation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/6-07
du Conseil Municipal
en séance du lundi 4 décembre 2006**

OBJET**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**REACTUALISATION ET MODIFICATION DES TARIFS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DE LA 8EME BRADERIE COMMERCIALE
DU 9 AU 21 AOUT 2006**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 05/6-56 du Conseil Municipal du 15 septembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Entérine les tarifs de la 8ème Braderie du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées par le Régisseur des manifestations exceptionnelles au profit de la Régie Marchés et Droits de Place, soit :

Tarifs d'occupation du Domaine Public *
--

Jusqu'à 4 ml	De 4 à 7 ml	Au-delà de 7 ml
---------------------	--------------------	------------------------

1) COMMERCANT			
Sédentaire	46,00 Euro/ml	64,00 Euro/ml	82,00 Euro/ml
Non sédentaire	69,00 Euro/ml	89,00 Euro/ml	116,00 Euro/ml

DELIBERATION N° 06/6-07

Tarifs d'occupation du Domaine Public *

2) CAMION BAR	500,00 Euro
3) STRUTURE DIVERTISSANTE	
Petit manège et petit auto-tamponneuse	300,00 Euro
Moyen manège et moyen auto-tamponneuse	400,00 Euro
Grand manège et grand auto-tamponneuse	600,00 Euro
Structure gonflable	215,00 Euro
4) EXPOSITION DE VEHICULES	625,00 Euro/véhicule

* pour la durée de la manifestation (13 jours)

ARTICLE 2

Autorise le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83 % déduction faite des frais de gestion (17 %) supportés par la Régie Marchés et Droits de Place pour la participation à l'organisation de cette manifestation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 DEC. 2006



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA